



## Politique d'accessibilité

**Date d'entrée en vigueur** 15 novembre 2023

**Date d'approbation** 15 novembre 2023

**Date de révision suivante** Novembre 2028

<b>Introduction</b>	<p>La présente politique appuie l'engagement de la Société de logement communautaire d'Ottawa (LCO) de fournir des services de qualité aux personnes handicapées. Elle énonce l'orientation à suivre en vue de supprimer les obstacles concernant l'accès aux logements, aux emplois et aux services de LCO.</p> <p>La politique reconnaît la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO) ainsi que les normes provinciales d'accessibilité pour les personnes handicapées.</p> <p>La présente politique d'accessibilité ne modifie en rien les obligations envers les personnes handicapées de LCO en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario (ci-après le Code).</p>
<b>Énoncé de politique</b>	<p>LCO s'engage à identifier, supprimer et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées.</p> <p>LCO s'engage à offrir des logements, des emplois et des services accessibles d'une manière qui respecte la dignité et l'autonomie des personnes handicapées conformément à la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et compte tenu des besoins d'accessibilité.</p>
<b>Objectifs de la politique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir des logements, des emplois et des services accessibles aux personnes handicapées.</li><li>• Communiquer avec les locataires, les membres du personnel, les entreprises invitées, les bénévoles et les membres du public en ce qui a trait à la prise en compte des besoins d'accessibilité.</li><li>• Inclure et maintenir des espaces publics accessibles dans les nouvelles constructions et les redéveloppements.</li><li>• Identifier et planifier les approches à suivre en matière d'accessibilité et les incorporer dans les politiques, les procédures et les pratiques d'affaires.</li></ul>

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice-Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>1 de 8</b>



## Politique d'accessibilité

<b>Principes de la politique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un accès équitable aux emplois, logements, installations et services de LCO favorise des communautés et des milieux de travail inclusifs.</li><li>• L'incorporation des besoins des personnes handicapées dans les politiques et processus d'affaires reflète les valeurs fondamentales de LCO.</li><li>• Le respect de la dignité et de l'autonomie des personnes handicapées est indissociable de la prestation de services de qualité.</li></ul>
<b>Application</b>	La présente politique s'applique à l'ensemble des employé(e)s, des membres du Conseil d'administration et des comités, des partenaires, des bénévoles et des entreprises invitées de LCO.

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice-Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>2 de 8</b>



## Politique d'accessibilité

Principaux rôles	Principales responsabilités
<b>Président(e)- directeur(trice) général(e)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir une culture organisationnelle d'ouverture concernant les handicaps et l'accessibilité.</li><li>• Superviser la mise en œuvre des exigences de la LAPHO et de la présente politique.</li></ul>
<b>Chef des opérations et Vice-Président(e) de la gestion des milieux de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer la surveillance et un soutien de LCO pour ce qui est de l'interprétation, de l'application et de l'administration de la LAPHO, de la présente politique, des procédures et documentation connexes.</li><li>• Veiller à la conformité de LCO à la LAPHO et à la production de rapports sur son rendement en ce sens.</li></ul>
<b>Vice-président(e), Gestion des biens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer une supervision et fournir une expertise technique se rapportant aux modifications à apporter aux biens de LCO à l'intention des personnes handicapées.</li><li>• Veiller à la conformité à la LAPHO des nouvelles constructions et redéveloppements.</li></ul>
<b>Vice-président(e), Efficacité organisationnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer une supervision et un soutien concernant la conformité des communications internes et externes à la LAPHO.</li></ul>
<b>Vice-président(e), Capital humain et culture d'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer une supervision et un soutien concernant l'application et l'interprétation de la LAPHO pour les employé(e)s handicapé(e)s.</li><li>• S'assurer qu'une formation sur la LAPHO est offerte aux membres du personnel et est documentée.</li></ul>
<b>Vice-président(e)s</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• S'assurer que les employés se conforment aux exigences de la LAPHO, de la présente politique, des procédures et de la documentation connexes.</li><li>• Tenir compte de l'accessibilité au moment d'élaborer des politiques, des processus d'affaires ou lors de la prise de décisions.</li></ul>

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice- Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>3 de 8</b>



## Politique d'accessibilité

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Consulter et travailler avec les services compétents et les experts en la matière pour atteindre les objectifs de la présente politique.</li></ul>
<b>Gestionnaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournir un encadrement et des conseils aux employé(e)s pour les aider à comprendre la LAPHO, la présente politique, les procédures et la documentation connexes et à s'y conformer.</li><li>• Discuter de la présente politique et de la LAPHO avec les employé(e)s et en faire ressortir les volets ou des exemples qui sont particulièrement pertinents compte tenu de la nature du travail de l'employé(e).</li><li>• Travailler de concert avec le département des ressources humaines pour donner suite aux demandes de mesures d'adaptation pour les employés.</li><li>• Identifier les obstacles nuisant aux personnes handicapées et s'employer à les atténuer et à les éliminer.</li><li>• S'assurer que les entreprises invitées se conforment aux exigences relatives à la formation et à la documentation en vertu de la LAPHO et au moment de faire affaire au nom de LCO avec des locataires, des membres du public ou des tierces parties.</li><li>• Promouvoir la LAPHO et insister auprès des bénévoles sur l'obligation de s'y conformer au moment de faire affaire au nom de LCO avec des locataires, des membres du public ou des tierces parties.</li><li>• Consigner la formation donnée aux bénévoles de LCO et la confirmation de la formation qu'ont reçue les bénévoles par l'entremise d'autres organismes.</li></ul>
<b>Employé(e)s</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Assurer des services aux personnes handicapées conformément à la présente politique, aux procédures et à la documentation connexes.</li><li>• Participer à la recherche de solutions visant à répondre aux besoins des personnes handicapées.</li><li>• Informer un gestionnaire ou le département des ressources humaines de ses besoins personnels en matière d'accessibilité et demandes de mesures d'adaptation en raison d'un handicap.</li></ul>

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice-Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>4 de 8</b>



## Politique d'accessibilité

<b>Bénévoles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Se conformer à la LAPHO au moment de faire affaire au nom de LCO avec des locataires, des membres du public ou des tierces parties.</li></ul>
<b>Politiques et procédures de LCO connexes</b>  (Disponible en version anglaise seulement)	<a href="#">Customer Service Procedures</a> Accommodating Employees with Disabilities Procedure Accommodating Tenants with Disabilities Procedure ( <i>en développement</i> ) Return to Work Procedure
<b>Autres documents de référence</b>	<a href="#">Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</a> <a href="#">Normes d'accessibilité intégrées en vertu de la LAPHO</a> <a href="#">Code des droits de la personne de l'Ontario</a> Ontario Non-Profit Housing Association (ONPHA) Accessibility for Customer Service Manual
<b>Questions / Contact</b>	Directrice, Services juridiques, politiques des locataires et projets spéciaux Directeur, Planification et ingénierie Directrice, Ressources humaines

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice-Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>5 de 8</b>



## Politique d'accessibilité

<b>Appendices</b>	<b>Appendice 1 – Définitions</b> <b>Appendice 2 – Historique du document</b>
-------------------	---

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice-Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>6 de 8</b>



## Politique d'accessibilité

### Appendice 1 – Définitions

Terme	Définition
Mesure d'adaptation	Les dispositions spéciales prises ou l'aide fournie aux personnes handicapées afin qu'elles puissent participer aux expériences offertes aux personnes non handicapées. Les mesures d'adaptation varient en fonction des besoins particuliers des personnes.
Obstacle	Tout ce qui peut empêcher une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.
Entreprises invitées	Fournisseurs, entrepreneurs et autres fournisseurs de biens et de services qui font affaire avec LCO.
Handicap	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tout degré d'incapacité physique, d'infirmité, de malformation ou de défiguration dû à une lésion corporelle, une anomalie congénitale ou une maladie et, notamment, le diabète sucré, l'épilepsie, un traumatisme crânien, tout degré de paralysie, une amputation, l'incoordination motrice, la cécité ou une déficience visuelle, la surdité ou une déficience auditive, la mutité ou un trouble de la parole, ou la nécessité de recourir à un chien-guide ou autre animal de service, à un fauteuil roulant tout autre appareil ou dispositif correctif,</li><li>• un état d'affaiblissement mental ou une déficience intellectuelle,</li><li>• une difficulté d'apprentissage ou un dysfonctionnement d'un ou de plusieurs des processus de la compréhension ou de l'utilisation de symboles ou de la langue parlée,</li><li>• un trouble mental,</li><li>• une lésion ou invalidité pour laquelle des prestations ont été demandées ou reçues dans le cadre du régime d'assurance créé aux termes de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.</li></ul>
Gestionnaire	Désigne le superviseur immédiat d'un(e) employé(e), y compris un gestionnaire, un directeur, un vice-président ou un président-directeur général.

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice-Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>7 de 8</b>



## Politique d'accessibilité

### Appendice 2 – Historique du document

Version numéro	Date	Auteur(s)	Brève description de la modification
1.0	8 décembre 2011	Kelly Hastings	Approbation de la Politique sur les normes de service à la clientèle par le Conseil d'administration
1.1	6 octobre 2017	Kelly Hastings	Élargissement de la portée pour se conformer aux Normes d'accessibilité intégrées en vertu de la LAPHO Révision du format pour rendre le document conforme aux normes actuelles
1.2	12 octobre 2017	Kelly Hastings	Inclusion des rétroactions du gestionnaire, Rémunération totale et politique en matière de ressources humaines
1.3	30 novembre 2017	Kelly Hastings	Ajout de modifications mineures identifiées par les membres de l'équipe de leadership de la haute direction (ELT)
1.4	6 décembre 2017	Kelly Hastings	Clarification des responsabilités des gestionnaires pour veiller à la conformité des entreprises invitées; retrait des entreprises invitées de la section Rôles et responsabilités
2.0	22 mars 2018	Kelly Hastings	Approbation par le Conseil d'administration
2.1	15 novembre 2023	Kelly Hastings	Approbation par le Conseil d'administration

Département <b>Services aux locataires</b>	Titre/Sujet <b>Politique d'accessibilité</b>			
Responsable <b>Chef des opérations et Vice-Président de la gestion des milieux de vie</b>	Approuvé(e) par <b>Conseil d'administration</b>	Date <b>15 novembre 2023</b>	Version <b>2.1</b>	Page <b>8 de 8</b>